



DECISION N°2026_002
PORTANT DECLASSEMENT DE MATERIELS D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

Le Direction de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole,

Vu l'article L. 1311-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2141-1 et L. 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les articles 4.10 et 5.3 des statuts de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole adoptés par la délibération n°M2022-466 du 6 décembre 2022 du Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole ;

Vu la délibération n°25079 du 16 décembre 2025 de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole portant sur la cession de matériels d'entretien d'espaces verts ;

Considérant la nécessité d'acter et de constater le déclassement desdits biens du domaine public afin de permettre leur cession à un tiers ;

DECIDE

Article 1 :

Il a été constaté la désaffectation préalable de fait des matériels d'entretien d'espaces verts listés en annexe n°1, ceux-ci n'étant plus nécessaires à l'exercice des missions de service public assurées par la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole et n'étant plus utilisés.

Article 2 :

Les biens listés en annexe n°1 à la présente n'étant plus affectés à un service public ou à l'usage du public, la présente décision prononce et constate leur déclassement du domaine public, afin de permettre leur cession à un tiers.

Aussi, les biens susvisés sont déclassés du domaine public de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole et intégrés dans son domaine privé.

Article 3 :

Les biens listés en annexe n°1 à la présente sont amortis et il sera procédé à leur sortie de l'inventaire des biens.

Article 4 :

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de sa publication suite à sa transmission en Préfecture.

Fait à Montpellier, le 04/05/2026 en un exemplaire original

Monsieur Grégory VALLEE

Directeur de la Régie,



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 034-811728419-20260506-2026_002-AR



Transmis à la préfecture le : 06 mai 2026
Publié le :

La présente décision peut être contestée par l'introduction de recours dans les conditions prévues aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, dans les 2 mois suivant la publication de la présente décision, auprès du tribunal administratif de Montpellier.



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 034-811728419-20260506-2026_002-AR



ANNEXE N°1 A LA DECISION N°2026_002
LISTE DES BIENS DESAFFECTES ET DECLASSES DU DOMAINE PUBLIC

N°	Désignation	Marque/modèle	N° de série / immatriculation	Année	Valorisé à date à (en Euros Hors Taxes)
1	Tondeuse Autoportée A 80	ETESIA/ MKHP3 (240 Kg - 11.9 Kw)	168013	2016	1 500€ HT
2	Débroussailleuse à fléaux OREC	OREC / HR662/OH	YD16C00169	2016	1 100 € HT
3	Remorque plateau	SORELPOL 500Kg	SXE10236RFS000021	2016	600 € HT